

## EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, July 5, 1988

[Text]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 9:00 a.m. to consider matters relating to the Committee pursuant to the Order adopted by the Senate on March 19, 1987 (Alachlor).

**Senator Dan Hays (Chairman)** in the Chair.

**The Chairman:** Honourable senators, since it is 9 o'clock, I call the meeting to order even though we do not have a quorum. I have been told that other senators will be arriving shortly, and since we have authorization to take evidence without a quorum, I think we should get underway so that we will not run out of time with our second witness.

The first witness this morning is Mr. Hajo Versteeg, Chairman, Pest Management Advisory Board. Mr. Versteeg, would you give us some personal background and general comments on what your role is with respect to the review process as it has unfolded, particularly in the case of alachlor.

**Mr. Hajo Versteeg, Chairman, Pest Management Advisory Board:** Mr. Chairman, I understood that you had received copies of a brief I had submitted to your committee, but the clerk has just informed me that he has not yet received them. I believe he is making copies of the original which I supplied him with this morning. Rather than read the brief into the record, with your indulgence I will provide some introductory comments which I hope will highlight some of the problems you are trying to deal with in your deliberations.

During the late 1970s and early 1980s a growing insistence by parties interested in pest management for the opportunity to input into the regulatory process led to the then federal Minister of Agriculture, Eugene Whelan, producing a report with a number of specific recommendations to improve the federal pesticides regulatory process. The principal recommendation in that report—which is now referred to as the Salter Report, after a co-author—was the establishment of an independent Pest Management Advisory Board. The function of that board is to use consultative processes to develop recommendations for the Minister of Agriculture on broad policy questions. The timing of the report, for your purposes, I believe is critical. The report was made public in March 1983, and in the fall of 1984 we had an election. When Mr. Wise was appointed Minister of Agriculture, I expect that he required some time to determine the parameters of the pesticides issue and, indeed, what he wanted to do with this Pest Management Advisory Board. Concurrent with those deliberations the alachlor issue was coming to a swift head; so that by February 1985 Mr. Wise had made the regulatory decision to cancel the full registration of alachlor and to grant it a temporary registration for the spring, 1985, use season. As you know, in early March, 1985, Monsanto, as was its legal right, requested a review board to review that regulatory decision made by Mr. Wise. So the onus was then placed upon the Minister of Agriculture to set up a review board.

## TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 5 juillet 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent sur l'agriculture et les forêts s'est réuni aujourd'hui à 9 heures pour se pencher sur les questions confiées au Comité en vertu du règlement adopté par le Sénat le 19 mars 1987 (Alachlor).

**Le sénateur Dan Hays (président)** occupe le fauteuil.

**Le président:** Messieurs les sénateurs, il est 9 heures et je déclare la séance ouverte, même si nous n'avons pas le quorum nécessaire. Je sais que d'autres sénateurs vont arriver très bientôt et puisque nous sommes autorisés à entendre des témoignages en l'absence de quorum, je pense que nous devrions commencer pour ne pas être à court de temps lorsque nous aurons à entendre notre deuxième témoin.

Notre premier témoin, ce matin, est Hajo Versteeg, président du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire. M. Versteeg, je vous demanderai de vous présenter rapidement et de nous préciser dans ses grandes lignes le rôle que vous jouez dans la mise en place du mécanisme de révision, notamment au sujet de l'affaire alachlor.

**M. Hajo Versteeg, président du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire:** Monsieur le président, je pensais que vous aviez reçu des copies du mémoire que j'ai présenté à votre comité, mais le greffier vient juste de me dire qu'il ne les a pas encore reçues. Je pense qu'il est en train de faire des copies de l'original que je lui a remis ce matin. Plutôt que de lire nom mémoire pour qu'il soit consigné dans le procès-verbal j'aimerais, avec votre permission, faire quelques remarques liminaires qui, je l'espère, vous éclaireront dans la suite de vos délibérations.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les intervenants du secteur de la lutte antiparasitaire se sont montrés de plus en plus intéressés à prendre part à la mise en place du mécanisme de réglementation lancé à l'instigation du ministre fédéral de l'Agriculture de l'époque, Eugene Whelan, sous la forme d'un rapport comportant plusieurs recommandations bien précises en vue d'améliorer la réglementation fédérale de la lutte antiparasitaire. La principale recommandation de ce rapport, connue aujourd'hui sous le nom de rapport Salter, du nom de son co-auteur, visait à établir un Conseil consultatif indépendant en matière de lutte antiparasitaire. Ce conseil a pour fonction d'utiliser les mécanismes de consultation pour faire des recommandations au ministre de l'Agriculture sur des questions de politique générale. Pour ce qui est de votre propos, je considère que la date de publication du rapport est cruciale. Le rapport a été rendu public en mars 1983 et, à l'automne 1984, nous étions en élection. Lorsque M. Wise a été nommé ministre de l'Agriculture, je pense qu'il lui a fallu quelque temps pour faire le tour de la question des pesticides et savoir exactement ce qu'il voulait faire du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire. Pendant ce temps, la question de l'alachlor a pris rapidement de l'ampleur, ce qui a amené M. Wise à décider en février 1985 par voie de règlement d'annuler l'agrément permanent de l'alachlor et de ne lui conférer qu'un agrément temporaire pour la saison d'utilisation du printemps 1985. Vous n'ignorez pas qu'au début de mars 1985, Mon-